

# INFORMATIONS MUNICIPALES



## MARCILLAC vallon

2<sup>ème</sup> trimestre 2025

### SOMMAIRE

Délibérations  
Edito - Bien vivre ensemble  
Travaux - Projets - Impôts  
Démarches et réglementations  
Le mot des élus minoritaires  
Infos municipales

Infos communautaires  
Conseil Municipal des Jeunes  
Théatrevallon - ECVD - Athlé-Vallon  
Natation - Rallye  
Centre de soins à domicile  
Purflux, visite préfectorale

Les principales décisions du conseil municipal du dernier trimestre

*NB : (Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive. L'intégralité des délibérations est disponible sur le site de la mairie onglet : (vie municipale/affichage légal). Les décisions ont été prises à l'unanimité sauf indications particulières.*

**Délibération n° 2025/01/003** – Opération Bourg Centre Marcillac – Bilan.

• Dans le cadre du bilan de fin de l'opération «Bourg Centre», la Communauté de Communes a informé la municipalité que le montant des subventions perçues était inférieur au montant initialement prévu. Il faut donc compenser cet écart et verser à la CCCM le montant correspondant, à savoir 5 585,68 €.

**Délibération n° 2025/01/004** – Cimetière – Tarifs du columbarium.

• Pour donner suite à l'installation d'un columbarium au cimetière de Marcillac-Vallon, le conseil municipal, à l'unanimité décide que les cases du columbarium sont concédées pour une durée de 30 ans, et que le tarif des cases du columbarium sera de 600€, à compter du 1<sup>er</sup> février 2025.

**Délibération n° 2025/01/005** – Équipement sportif - Terrain multisports - Plan de financement et demande de subventions.

• L'investissement prévisionnel du city-stade est de 91 841,02€ HT. Le conseil valide le plan de financement avec la répartition suivante : État 30%, Région 20%, Département 30%. La part restante pour la commune serait de 20% soit 18368,20€

**Délibération n° 2025/01/006** – Travaux de rénovation des équipements sportifs du terrain de quilles.

• Validation du plan de financement des travaux de rénovation des équipements sportifs pour le terrain de quilles de Kervallon. L'investissement prévisionnel est de 29 637,00€ HT avec la répartition suivante : État 20%, Département 20%. La part restante pour la commune serait de 60% soit 17 783,2€

**Délibération n° 2025/01/007** – Chapelle ND de Foncourrieu, avenants n° 2 au marché public de travaux.

• Les travaux de la chapelle de Foncourrieu consistent en la réfection des couvertures du prieuré et du clocher. Lors de la réalisation de ces travaux, de nouvelles prestations complémentaires se sont avérées nécessaires. Le conseil approuve l'avenant du marché pour 10 456,50€ HT.

**Délibération n° 2025/01/008** – Sélection d'un opérateur privé en charge de déployer des bornes de recharge pour véhicules électriques.

**Délibération n° 2025/02/011** – Budget Principal 2025 - Subvention association Le Créneau.

• Le conseil municipal a acté le principe de versement à l'association Le Créneau d'une subvention exceptionnelle de 20 153€, afin de compenser le déficit de l'exercice 2024, dont la charge est partagée à parts égales avec la commune de Salles-La-Source et la CAF de l'Aveyron.

**Délibération n° 2025/02/012** – Acquisition foncière – Parcelle 335 section E.

• Dans le cadre de l'aménagement des jardins de « La Murette » décision d'acquérir la parcelle n° 335 - section E, située au lieu-dit « Le Comte » d'une superficie de 260 m<sup>2</sup>, au prix total de 1 820 €

**Délibération n° 2025/02/013** – Acquisition foncière – Parcelle 339 section E.

• Dans le cadre de l'aménagement des jardins de « La Murette », acquisition de la parcelle n° 339 - section E d'une superficie de 220 m<sup>2</sup> (zone Uep du PLUi) située au lieu-dit « Le Comte », au prix de 7 € le m<sup>2</sup> (soit la somme de 1 540 €).

**Délibération n° 2025/02/016**

• Approbation de la convention de mise à disposition de locaux au bénéfice de la Communauté de Communes Conques Marcillac pour l'hébergement de l'École de Musique Conques-Marcillac dans le nouveau Pôle Culturel et Musical.

**Délibération n° 2025/02/017** – Pôle Culturel et Musical – Gestion des accès - Tarif de réfection des badges et clés.

**Délibération n° 2025/03/018 Budget Principal 2024** – Adoption du Compte Financier Unique (CFU).

**Délibération n° 2025/03/019 Budget Principal 2024** – Affectation du résultat.

**Délibération n° 2025/03/020 Budget Principal 2025** – Approbation du maintien des taux de taxes directes locales pour l'exercice 2025 (8 voix pour 6 voix contre) qui été fixés en 2024 à :

- Taxe foncière (bâti) : ..... 41.23 %

- Taxe foncière (non bâti) : ..... 82.14 %

- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : ... 8,77 %

**Délibération n° 2025/03/021 Budget Principal 2025** Approbation du budget primitif par 11 voix pour et 3 abstentions.

**Délibération n° 2025/03/022 Budget Principal 2025** Approbation du budget des associations.

*Chers habitants de Marcillac-Vallon.*

*Le classement 2025 des villages où il fait bon vivre est sorti.*

*Dans le classement des communes de moins de 2000 habitants, nous nous situons à la 238<sup>ème</sup> place, Marcillac enregistre la meilleure progression française en 2025, en gagnant plus de 200 places !*

*Les 34808 communes de France y sont classées sur la base de 187 critères. Un ensemble de paramètres est pris en compte et la réalisation d'un seul projet ne justifie pas un changement.*

*Le classement est fragile. Il est plus facile de descendre que de progresser.*

*Pour reprendre un mot à la mode, c'est le signe de notre attractivité .*

*Nous avons tout ce que des villes de 5000 habitants peuvent souhaiter. Que ce soit en termes de services, de commerces, d'associations, d'emploi, d'enseignement..... et, nous jouons un vrai rôle de pivot central pour notre territoire.*

*Dans un contexte de natalité décroissante, à la rentrée scolaire 2025 nous n'aurons plus que 5 enseignants au groupe scolaire Jean Auzel qui pourtant, dispose de nombreux atouts, à commencer par son enseignement bilingue occitan. Dans le futur nous ne maintiendrons ce cadre pédagogique que si toutes les parties concernées y travaillent de concert. De son côté, la municipalité oeuvre, sans bruit, depuis plusieurs mois sur un projet allant dans ce sens, repris sur le site municipal.*

*La saison des festivités vient de reprendre avec un très beau rallye du vallon en dépit d'une météo défavorable. Malgré des désagréments passagers ces animations font partie de notre attractivité. Elles ne sont possibles que grâce à l'implication de nos associations et de leurs bénévoles, elles sont le signe du dynamisme de notre village. Ayons de l'ambition pour la commune de Marcillac-Vallon, elle le mérite*

Votre maire Jean-Philippe Périé.

## Bien vivre ensemble

### Déjections canines

Des distributeurs de poches sont à votre disposition sous les platanes si vous avez oublié les vôtres.

### Stationnement

La commune dispose de nombreux parkings. Les conducteurs qui se garent en dehors de ces places réservées encourent des amendes de catégorie 2.

### Respect des zones bleues

Les zones bleues de Marcillac sont des espaces de stationnement gratuits, mais régulés. Elles autorisent le parking pour une durée limitée afin de favoriser la rotation des véhicules sur une zone donnée. Encore trop d'automobilistes omettent d'apposer leur disque sur la planche de bord pour signaler l'heure d'arrivée aux risques de se faire verbaliser par la gendarmerie. Respecter les durées de stationnement c'est permettre aux autres d'accéder, eux aussi, à ces emplacements

### Limitations de vitesse

Pour rappel la circulation est limitée à 30 km/h sur l'ensemble de l'agglomération. Nous constatons malheureusement encore trop de dépassement de cette limitation.

## Brèves

### Fermeture de l'aire de camping-car pour travaux

L'aire de camping-car sera fermée du 21 avril au 2 juin pour travaux.

### Rappel pour la taille des haies, l'écobuage et le débroussaillage

• Taille des haies : autorisée de novembre à février. Les tailles d'entretien légères peuvent-être réalisées toute l'année, à condition qu'aucun animal n'y fasse son nid.

• Nous rappelons qu'il est interdit de brûler vos déchets verts (secs ou humides), que ce soit à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin. Les résidus de coupe doivent être déposés en déchetterie.

• La commune étant classée en zone à risque de feux de forêts, la réglementation impose le débroussaillage des parcelles. Pour toute précision se reporter aux textes en vigueur :

[https://www.aveyron.gouv.fr/contenu/telechargement/17035/136605/file/guide\\_old\\_2019.pdf](https://www.aveyron.gouv.fr/contenu/telechargement/17035/136605/file/guide_old_2019.pdf)



Bac à déchets du cimetière.

Bardage du  
groupe électrogène.Travaux d'électrification  
tranche 4.Mur de l'ancien presbytère  
côté «murette».Panneau d'information  
du cimetière.Travaux aux abords  
de l'ancien  
presbytère.

Après des pré-études, deux projets significatifs pour notre commune viennent d'être lancés aussi bien en termes de finances que pour augmenter l'attrait de notre commune.

La réfection de la mairie venait en tête de vos priorités : l'école de musique et l'harmonie ayant intégré leurs nouveaux locaux, le projet va devenir réalisable. Aveyron Ingénierie nous assiste pour trouver un maître d'œuvre qui définira précisément le projet et nous assistera dans toutes les étapes.

Un projet en cours de réflexion voit sa nécessité renforcée par la perte confirmée d'un poste d'enseignant. Il devient nécessaire de repenser l'utilisation de nos bâtiments. Il n'est pas question de changer la destination de Chenevières ou de Jean Auzel mais de les utiliser différemment en intégrant des activités comme l'association Le Créneau par exemple. Cela passera, notamment, par des travaux importants d'isolation ou de mise aux normes. Le projet est en cours de partage avec les populations concernées.

Lors de la séance du conseil municipal du 27 mars la traditionnelle discussion sur les taux d'imposition fonciers a eu lieu. Au-delà des considérations sur le coût de la vie, il est absolument nécessaire et normal de se poser ces questions dans un souci de bonne gestion communale.

Plusieurs simulations ont été présentées allant de, ne pas augmenter les taux à une augmentation de 4,5%. Ce dernier taux était suggéré sur la base de la perte de pouvoir d'achat venant de l'inflation ainsi que la perte générée par les changements des bases taxables notamment après le reclassement entre les résidences principales et secondaires. Ce montant représente une perte de 44 000 €.

Si ce taux avait été appliqué, il aurait représenté une augmentation de 35 € pour un impôt foncier de 862 € correspondant une maison de dimension moyenne située sur la commune.

Une majorité du conseil municipal a voté pour ne pas augmenter les taux pour l'année 2025

**Bruits de voisinage (tonte de gazon, jardinage, bricolage...)**

*Rappel de l'arrêté préfectoral n° 2000-02427 du 11 décembre 2000.*

Article 14 : Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h -

Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

**Signalements d'incidents sur la voie publique**

Vous constatez un incident sur la voie publique ; éclairage public en panne ou qui clignote, câbles à terre, problème de voirie, etc... : signalez-le à la mairie pour que l'information soit relayée auprès des sociétés chargées d'intervenir.

**Adressage**

Des plaques numérotées n'ont pas été retirées par les propriétaires ou locataires, elles restent disponibles au secrétariat de mairie. Les plaques manquantes sont en commande.

*Rappel aux associations pour la mise à jour de leurs données sur le site internet de la mairie*

*Afin de mettre à jour le site internet de la mairie, les responsables d'associations sont priés de communiquer au secrétariat de la mairie leurs dernières informations statutaires (adresse du siège, nom du président, coordonnées téléphoniques, ...).*

La journée portes ouvertes à l'ancien presbytère (ou Maison musicale et culturelle ? Son appellation est inconnue à ce jour) a remporté un franc succès.

Rappelons ici que ce beau projet voit le jour à la suite d'une étude réalisée en 2017 par la municipalité d'alors qui concluait à « la faisabilité d'un pôle culturel sur 3 niveaux », avec une volonté affirmée de mutualiser au maximum les espaces à aménager. La phase suivante, dite de programmation, avait été lancée dans la foulée. Ainsi, ce projet va proposer un nouvel espace à l'harmonie de Marcillac, à l'école de musique Conques-Marcillac et à la bibliothèque municipale.

L'équipe municipale actuelle, après hésitation et réflexion, a repris l'étude en 2021 au point où elle était engagée en gardant l'esprit de ce projet pour aboutir à une ouverture au public ce premier trimestre 2025.

Chaque visiteur aura pu constater la qualité de la réhabilitation de ce beau bâtiment qui a pu garder son caractère patrimonial. Nous nous en félicitons, preuve qu'au-delà des différences les synergies restent encore possibles.

Souhaitons que notre premier élu reste modeste dans l'attribution de la paternité de ce projet lors de l'inauguration officielle !

Quant à la petite rubrique qui nous est réservée dans ce bulletin municipal, nous tenons à préciser que nous assumons pleinement son contenu. Nos articles sont toujours fondés sur des faits et des décisions. M. le Maire nous a accusé dernièrement de faire état de faits faux ou erronés et de tenir des propos diffamatoires.

Nous considérons « qu'il ne vaut pas la peine » de répondre à ces tentatives de disqualification ou d'intimidation même si cela soulève une question : la campagne électorale serait-elle déjà engagée ?

Nous pensons que calme et sérénité sont plus appropriés par ces temps de tumulte.

Jérôme FRANQUES - Nathalie GELY - Didier LAURENS - Bruno SELAS

Les démarches s'effectuent à partir de l'adresse <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>, ou directement auprès du secrétariat de Mairie à l'aide du formulaire cerfa n° 12669\*02.

Conformément à l'instruction du ministre de l'Intérieur du 21 novembre 2018 n° INTA1830120J, joindre à toute demande d'inscription une preuve d'identité ainsi qu'un document prouvant l'attache avec la commune (attestation de domicile, résidence, qualité de contribuable...).

Délibération du conseil municipal  
n° 2024/06/033

Tarifs des concessions au 1<sup>er</sup> juillet 2024

Délibération du conseil municipal  
n° 2025/01/004

Tarifs du columbarium

Type	Durée	Prix
Emplacement cavurne 1m <sup>2</sup>	30 ans	<b>150 €</b>
Emplacement « simple » de 3,36 m <sup>2</sup> (1,20 x 2,80)	30 ans	150 € le m <sup>2</sup> soit <b>504 €</b>
Emplacement « double » de 5,60 m <sup>2</sup> (2 x 2,80)	30 ans	150 € le m <sup>2</sup> soit <b>840 €</b>
Colombarium : 1 case (possibilité de 2 urnes)	30 ans	<b>600 €</b>

Dépositaire communal : - dépôt d'un cercueil gratuitement pendant 6 mois  
- au-delà de 6 mois **20 € par mois**

Un partenariat renouvelé entre la Communauté de Communes et le centre de secours de Marcillac !

Depuis quelques années, au gré des départs à la retraite successifs, il ne restait qu'un seul agent de la Communauté de Communes comme sapeur-pompier volontaire au sein du centre de secours de Marcillac-Vallon.

Plusieurs réunions d'échanges ont eu lieu entre les responsables du SDIS et les agents de la CCCM pour lever les freins aux nouveaux engagements. Très rapidement, ce n'est pas le manque de volonté qui est apparu comme problématique, mais les impératifs de localisation exigés : impossible de s'engager sans habiter à moins de 7 minutes de la caserne.



Cette règle a donc été revue pour favoriser la disponibilité en journée, pendant les heures de travail, période pendant laquelle le centre de secours a le plus de mal à mobiliser ses volontaires. Sur 400 sorties potentielles par an, 15% environ ne peuvent avoir lieu par manque de bras alors que souvent chaque minute compte !

7 des agents travaillant à la maison du territoire ont alors fait savoir qu'ils étaient volontaires. Après avoir passé les tests physiques, 5 d'entre eux ont validé un premier cycle de formation qui leur permet d'intervenir en appui. La Communauté de Communes mettra à disposition ses agents deux semaines par an, pendant 3 ans pour les besoins en formation, mais aussi dès que la caserne fera appel à eux en journée.

Le vendredi 7 mars, le colonel Lecoq (directeur du SDIS 12) est venu au-devant de ces nouveaux volontaires qui sont au nombre de 13 au total pour dire sa satisfaction pour ces nouveaux engagements. Une cérémonie très conviviale à laquelle avaient été conviés le Président de la Communauté de Communes, le Maire de Marcillac et les Conseillers départementaux du vallon.





Dans l'article précédent, nous nous sommes quittés sur le déroulement des élections et la composition de notre nouveau conseil municipal des jeunes.

A la suite des vœux mi-janvier où nous étions nombreux autour de M. le Maire, le CMJ s'est réunis à trois reprises en salle du conseil, toujours avec autant d'assiduité. Les jeunes ont plaisir, parfois un peu trop (!), à se retrouver entre eux, toujours en fin de semaine, le vendredi après l'école. Il est évidemment compréhensible que ce créneau de rendez-vous s'avère difficile pour tenir une séance studieuse de 1h15, mais la bonne humeur se révèle mobilisatrice.

Nous continuons notre apprentissage des rouages du fonctionnement d'une collectivité territoriale à travers tous nos échanges, et cela ne peut être que bénéfique pour ces citoyens de demain.

Nous avons pu passer quasiment toute une séance autour du projet de «city-stade» où un élu adulte, Fabien Cabrolier, est venu nous présenter en détail son avancement. Nous profitons de cet article pour le remercier, nous lui avons posé de très nombreuses questions. A ce stade, il s'agit bien encore d'un projet, et nous insistons bien là-dessus, dans le sens où il faut la validation des subventions demandées pour passer à la phase de concrétisation. Les jeunes ont bien compris cette composante, même s'ils espèrent bien que cela devienne concret ! Et si tel est le cas, nous contribuerons à l'élaboration de son règlement intérieur.



Nous avons enfin fini de parcourir ensemble tous leurs projets émis lors de la campagne municipale, cela a suscité beaucoup d'échanges et de débats. Il a fallu expliquer et argumenter pourquoi tel ou tel projet est impossible à réaliser, et nos jeunes l'ont bien compris.

Nous lançons dès à présent celui sur « l'environnement et l'écologie », notamment sur les panneaux à chewing-gum, les récupérateurs de mégots, les nichoirs et les hôtels à insectes.

Et nous comptons bien trouver du temps pour aller nettoyer la nature.

La suite au prochain numéro...

## **THEATRE** 19<sup>ème</sup> édition réussie pour ThéâtreVallon

Dédié à la pratique du théâtre amateur, le festival confirme son ancrage dans le paysage culturel du territoire.

L'association Vallon de Cultures peut, cette année encore, se réjouir d'un bilan où la fréquentation de la salle des fêtes de Marcillac, transformée pour l'occasion en théâtre éphémère, ne faiblit pas. La qualité des mises en scène proposées ne cesse d'enthousiasmer. Les spectacles mis à l'honneur n'ayant rien à envier à leurs homologues professionnels.

Notons la participation d'une jeunesse dont l'appétit pour la scène s'affirme, d'abord à travers la représentation, en ouverture du festival, de : "La révolte des couleurs", magnifique adaptation du classique de la littérature jeunesse par de jeunes comédiens figeacois pour les élèves de 6<sup>ème</sup> des collèges de Marcillac, et aussi par la restitution d'un stage effectué par huit formidables acteurs en herbe, avec l'association Le Créneau, sous la direction de Martine Ayrinhac.

Ce festival, rendu possible grâce au soutien de nombreux acteurs locaux, privés ou public, ainsi qu'à la motivation sans faille de son équipe de bénévoles, se projette désormais vers une édition anniversaire.



Cette année 2025 aura une saveur particulière pour l'ECVD, puisque le club va fêter son quarantième anniversaire. Toujours aussi fringante avec sa soixantaine d'adhérents, l'Entente Cycliste de Vallon et du Dourdou ne s'est jamais départie de son ambiance chaleureuse et de son esprit de convivialité qui en font son ADN. Si la compétition Ufolep est moins présente qu'à ses débuts, le club excelle par sa participation aux épreuves cyclo-sportives, décrochant à plusieurs reprises la plus haute marche du podium du challenge départemental. Un dynamisme qui plait beaucoup à ses partenaires, qui accompagnent le club depuis très longtemps, certains étant même fidèles depuis ses débuts, comme la Menuiserie Bras/Turlan.



Outre les sorties régulières des mercredis et samedis, le club continue à organiser sa célèbre Marguerite, une rando-cyclo ouverte à tous qui s'est déroulée cette année le samedi 29 mars. Elle sera suivie le 12 avril par la traditionnelle course de Cassagnes-Comtaux, une épreuve qui sert depuis plusieurs années de support aux championnats Ufolep de l'Aveyron et de l'Hérault.

Composition du bureau : Rémy Théron, Bruno Dalbin (co-présidents), Patrick Noyer (secrétaire), Laurent Gilbert (trésorier), Laurent Guernut, Michel Mazars, Marc Nédélec, Michel Pons, Christian Rouquié, Arthur Vanhauenhove (membres).

Affilié à la Fédération Française d'Athlétisme, le club Athlé Vallon est une section locale du Stade Rodez Athlétisme. L'association organise des séances d'entraînement dans un cadre bienveillant et dynamique pour les jeunes de 6 à 17 ans. Ainsi, ils peuvent s'initier à diverses disciplines tels que les courses, sauts, lancers...

Nos jeunes athlètes (une trentaine actuellement) se retrouvent au gymnase du collège St Joseph à Marcillac l'hiver, puis au stade stabilisé de Kervallon dès les beaux jours pour se préparer aux différentes compétitions.

Les adultes peuvent, quant à eux, s'adonner à la course à pied le dimanche matin. L'objectif est de permettre à chacun de participer à son propre rythme, sans pression, quel que soit son niveau de performance. Que vous soyez un coureur expérimenté ou un novice, notre essentiel est de faire profiter de nos superbes paysages du Vallon tout en respectant le rythme de chacun.

Mais Athlé-Vallon ne se limite pas aux seuls entraînements. Mêlant défi sportif et convivialité, un trail et une randonnée sont organisés le deuxième week-end d'octobre, dans le but de rassembler tous les passionnés de course à pied en nature mais aussi les familles et amis. Les parcours sont conçus pour offrir une variété de paysages; du dénivelé modéré pour les débutants, aux chemins plus techniques pour les coureurs aguerris.

Par ailleurs, nos bénévoles et partenaires s'appliquent toujours à rendre ce moment sportif le plus agréable possible et nous en profitons pour les en remercier!

N'hésitez pas à nous contacter au 06 72 55 67 35



## **NATATION** Un club qui nage dans le bonheur

Le Cercle des Nageurs de Causse et Vallon (CNCV) a tenu récemment son assemblée générale. Un moment clé pour dresser le bilan de la saison écoulée et préparer l'avenir.

Une stabilité dans les effectifs et des performances remarquables.

Avec plus de 150 licenciés, le club maintient une belle dynamique et confirme son attractivité. Tout au long de la saison, plusieurs nageurs ont défendu les couleurs du CNCV lors de compétitions officielles. Grâce à leurs performances, le club s'est distingué en se classant 59<sup>ème</sup> sur 278 clubs. Un résultat encourageant qui reflète l'investissement des nageurs et l'encadrement de qualité dont ils bénéficient.

Une saison rythmée par des moments conviviaux

Au-delà des compétitions, le CNCV accorde une grande importance à la convivialité et à l'esprit de groupe. Plusieurs événements ont marqué l'année, comme les 4 heures de natation, un défi sportif et collectif, le challenge interne, où chacun a pu mesurer ses progrès dans une ambiance bienveillante, et enfin la soirée cohésion, qui a permis aux nageurs et à leurs familles de partager un moment chaleureux en dehors du bassin.

Le club rappelle également l'importance d'apprendre à nager, une compétence essentielle pour la sécurité de tous, et souligne l'engagement précieux des bénévoles et des encadrants, sans qui, ces belles réussites ne seraient pas possibles. Avec un bilan positif et une belle dynamique, le club se tourne désormais vers la prochaine saison avec enthousiasme et ambition.



## **RALLYE DU VALLON** 25<sup>ème</sup> édition

Le 25<sup>ème</sup> rallye du vallon de Marcillac, qui s'est déroulé du 21 au 23 mars, a été marqué par l'introduction réussie de nouvelles catégories de régularité sportive, malgré des conditions météorologiques défavorables.

En plus des épreuves classiques, l'événement a accueilli pour la première fois des compétitions de régularité sportive pour véhicules modernes (VMRS) et historiques (VHRS). Ces disciplines, axées sur la précision et la stratégie plutôt que sur la vitesse pure, ont attiré respectivement six et treize équipages. Les participants devaient parcourir un itinéraire défini en respectant une vitesse moyenne imposée, mettant en avant la coordination entre le pilote et le copilote.

Malgré une météo capricieuse, l'événement a été un succès, témoignant de la passion et de la résilience des participants et des spectateurs. L'Association du Rallye du Vallon de Marcillac (ARVM) exprime sa profonde gratitude envers la mairie de Marcillac et son service technique pour leur soutien indéfectible, essentiel à la réussite de cette édition anniversaire.

Dans la catégorie principale, Jean-Michel Da Cunha, au volant de sa Citroën C3 Rally2, a remporté sa treizième victoire au Rallye du Vallon de Marcillac, démontrant une fois de plus son talent et sa maîtrise du terrain.

## **SANTE** Association Soins à Domicile

L'Association Soins à Domicile de Marcillac-Vallon emploie à ce jour 21 salariés et propose à la population depuis plus de 50 ans déjà :

**Des soins infirmiers à domicile : CSI.**

**Des soins aides-soignants à domicile : SSIAD.**

**Des séances à domicile de 1h (15 séances) pour les personnes atteintes de troubles cognitifs : ESA.**

Son siège est situé 2 avenue Gustave Bessières à Marcillac-Vallon et une antenne sise 2 route de Marcillac à Saint-Christophe, l'association gère sur rendez-vous une permanence de soins infirmiers du lundi au vendredi.



Purflux, une entreprise profondément ancrée localement depuis presque 70 ans. C'est en 1956 que les «Etablissements Anglade et Cie» bâtirent une petite usine de boulonnerie sur la plaine de Moulines. Après un cheminement industriel de 7 décennies marqué par une importante extension de superficie (de 200 à 13 000 m<sup>2</sup>), des changements d'activités et d'appellations (Manuval, Filtrauto, Valeo, Sogefi...), c'est l'enseigne « PURFLUX GROUP » qui orne la façade du bâtiment principal depuis juin 2024.

Cette entreprise française reconnue pour son excellence dans la conception et la fabrication de solutions de filtration haut de gamme pour le secteur automobile, a reçu récemment la visite de la préfète de l'Aveyron accompagnée des maires de la communauté de communes. Accueillie par le directeur Benoît Brousse, entouré de l'équipe de direction, la délégation a été conviée à une déambulation commentée des ateliers, une visite riche en enseignements. Spécialisé dans un mono produit, le filtre à huile, le site possède 4 lignes de production automatisées (200 machines, 250 convoyeurs, 150 automates) et projette le développement d'une nouvelle activité en juin 2025.

L'usine emploie 190 personnes (salariés + intérimaires, 32% de femmes et 68% d'hommes). Le secteur production travaille en 3x8. Avec une feuille de route Groupe dessinée jusqu'en 2034, Purflux Group a l'objectif de devenir le leader mondial de la pièce rechange dans le secteur de la filtration automobile. Actuellement, l'entreprise cherche à embaucher 9 régleurs machines. « Purflux Marcillac est bien plus qu'un fabricant de filtres, c'est une entreprise innovante et engagée, à l'écoute de ses clients, de ses salariés et fière de son enracinement local », a souligné le directeur à l'issue de la visite.

**La fabrication des filtres :** Les filtres sont conçus de A à Z dans les 13 000 m<sup>2</sup> d'ateliers de l'usine marcillacoise. Le process est intégré à 95% avec un atelier interne d'emboutissage et formage qui alimente les 4 lignes d'assemblage en différents composants à partir de bobines d'acier. Chaque lignes d'assemblage est constituée en 3 îlots : Emboutissage, dégraissage et peinture de la cuve - Plissage et assemblage de l'élément filtrant - Assemblage final, sertissage, test d'étanchéité et conditionnement. Une vingtaine de composants constituent un filtre selon le type. Il sort 26 millions de filtres par an (environ 125 000 par jour).

**Le marché :** Avec un catalogue comprenant plus de 300 références et un chiffre d'affaires annuel de 40 millions d'euros, Purflux Group Marcillac distribue au travers de 3 canaux :

- les constructeurs automobiles directement pour leurs usines de moteurs neufs
- les constructeurs automobiles directement pour leurs réseaux de pièces de rechange
- le réseau de distributeurs de pièces automobiles de rechange.

### Un peu d'histoire

**1956 :** implantation de la boulonnerie Anglade Cie.

**1959 :** achat par LABINAL de la boulonnerie existante renommée Manuval.

**1969 :** démarrage de fabrication de filtres à huile.

**1976 :** Manuval renommée Purflux SA appartenant toujours à LABINAL .

**2000-2001 :** passage de Labinal à SOGEFI via VALEO.

**Juin 2024 :** SOGEFI Filtration devient PURFLUX GROUP



Visite de Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD préfète de l'Aveyron entourée des élus locaux.

### PURFLUX GROUP

Marque française de dimension mondiale.

3000 employés répartis autour de ses 10 sites de production implantés dans 7 pays, dont 2 en France à Marcillac-Vallon et Vire en Normandie.

Le siège social de l'entreprise est situé à Guyancourt (78).



Petit déjeuner



Voeux à l'EHPAD  
du Vallon



Friperie solidaire



Mobilisation pour l'école



Foncourrieu fin des travaux



Cérémonie FNACA



Sainte Barbe



Portes ouvertes  
ancien presbytère



Podium du 25<sup>ème</sup> rallye



Festival



Incivilité



Recrutement  
CCCM - Centre de secours

## AGENDA DES MANIFESTATIONS

### AVRIL

**Vendredi 18**

Spectacle - Club des Aînés.

**Jedi 24**

Les jeudis du cinéma - Mondes et Multitudes.

**Samedi 26**

Concert de printemps - Harmonie de Marcillac.

### MAI

**Dimanche 4**

Thé dansant - club des Aînés.

**Du lundi 4 au mercredi 7**

Forum sécurité routière  
(à l'attention des collégiens).

**Jedi 15**

Collecte de sang - EFS

**Samedi 17**

Apéro concert - APEL Ecole des Prades  
(cours de l'école).

**Jedi 22**

Les jeudis du cinéma - Mondes et Multitudes.

**Du vendredi 23 au dimanche 25**

"Tant que ça danse" - Lusine.

### JUIN

**Du vendredi 6 au lundi 9**

Saint Bourrou.

**Samedi 14**

Fête de l'école Jean Auzel.

**Jedi 26**

Les jeudis du cinéma - Mondes et Multitudes.

**Samedi 28**

Kermesse école des Prades.

**Dimanche 29**

Concert de l'école de musique Conques-Marcillac.

### JUILLET

**Lundi 14**

Repas champêtre - Lou Bringaires.

**Samedi 26**

Quine - Pétanque de Marcillac

## ETAT CIVIL

### NAISSANCES

**FERAL Rose, Lana, Joy**

12 février

**BRISSON Rafaëla, Mickaëla, Isabella**

12 février

### MARIAGE

**Agshin, fils de Damir SHUKURLU**

**et Monica KOBALIA**

20 février

### DÉCÈS

**BOURDONCLE Maurice**

1 janvier

**DUPOND Louis**

3 janvier

**ALBESPY Geneviève veuve AYMES**

6 janvier

**MARTY Paulette veuve CAZALS**

10 janvier

**MOLENAT Christophe**

13 janvier

**CAZALS Yvonne veuve GAFFIER**

17 janvier à Meudon

**OLIE Christian**

23 janvier

**LAPEYRE Bernard**

30 janvier

**CORFU Jacqueline veuve PAULVE**

3 février

**BRENGOU Henrillette veuve TAMALET**

8 février

**GINESTET Bernard**

16 février

**SIMON Paul**

4 mars

**GARCIA Ginette veuve ULRICH**

8 mars

**CARLES Marie -Rose veuve LAGARDE**

4 mars

**LAYRAC Yvette veuve SERIEYS**

12 mars

**NAVIER Stéphanie épouse VIGUIE**

15 mars

**BARDOU Claudine veuve LAFON**

28 mars

**FOULQUIER Henriette veuve BEDOS**

28 mars

## CONTACT MAIRIE

Courriel : [mairie@marcillacvallon.fr](mailto:mairie@marcillacvallon.fr)

Site internet : [marcillacvallon.fr](http://marcillacvallon.fr)

Téléphone 05 65 71 72 25

Rencontre avec les élus : sur rendez-vous.